

Zeitschrift: Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 1 (1911)
Heft: 3-4

Artikel: La fin de la sorcellerie
Autor: Millioud, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(Cf. *P. Sébillot*: les Travaux publics et les Mines dans les Traditions, Paris in-8° 1894. — Cité par *J. Olivier*: Les Chansons de Métiers, p. 233, qui donne des paroles et un air un peu différents des miens.)

Bâle.

A. ROSSAT.

La fin de la sorcellerie.

Les procès en sorcellerie ont pris fin au milieu du dix-septième siècle dans le canton de Vaud. Il ne s'en suit pas que la croyance aux sorciers et les pratiques ésotériques aient disparu. On en trouverait encore des exemples de nos jours. Voici, pour citer un cas, ce qu'on peut lire dans le registre des délibérations de la Classe (corps des pasteurs) d'Yverdon, en mai 1717:

... Le pasteur de Chavornay .. se plaint .. que le S^r Curial souffre dans une de ses maisons une *Devineresse* qui est la femme de Pierre X. d'Eclépens, qu'on vient chez elle de tout côté, mesme du Comté de Neuchâtel, pour retrouver ce qu'ils ont perdu. Le Consistoire l'a cittée plusieurs fois et résolu de remettre la chose à Monseig^r le Baillif d'Yverdon.... Pour la Devineresse, c'est un fait qui ne regarde pas la Classe....

«Le pasteur de Bulet s'est pleind de plusieurs défauts de ses paroissiens, comme, qu'il y a eu cy-devant des filles qui, faisant les possédées, ont accusé un Justicier des plus sages de ce lieu, que les Parens et autres disent publiquement que le dit S^r Isaac X. leur a soufflé contre, et que dès lors, elles ont été possédées. Les uns aussi même en assez grand nombre vont vers les Devins pour toute sorte de maladie. Et si le Pasteur en veut découvrir la vérité (quoyque déjà en sa conscience il la sache) il ne le peut à cause des Parentages réitérés de presque tous ceux de Bulet, les uns étant en état de feindre ce qu'ils savent jusque à en faire serment. Enfin que ce Pasteur voulant leur faire voir le ridicule de ces prétendues possessions, ils n'ont point de honte de dire qu'il soutient les sorciers. On a trouvé nécessaire que M^r Bugnon, vice-Doyen, ira à Bulet accompagné d'un Seig^r assesseur Bal: que Monseig^r le Ballif aura la bonté de nommer; afin d'y prêcher fortement contre ces illusions, et après le prêche, le Consistoire assemblé, on y fera venir les prétendues Possédées et la mère de l'une, qui est la femme d'Adam X. afin de les convaincre de la fausseté et malice de ces prétendues Possessions, et que par là l'honneur du Pasteur et celui du Justicier soit à couvert.»

Lausanne.

A. MILLIoud.